



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 45349

## Texte de la question

M. André Flajolet attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la fracture numérique que connaissent les pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique, parties du monde où la France a une présence et des enjeux importants, et où les difficultés d'accès aux NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) et notamment aux technologies internet à haut débit sont un véritable frein au développement économique et humain. Face à cette problématique, il apparaît nécessaire et urgent que l'Agence française de développement puisse soutenir les projets de désenclavement numérique de la zone ACP au service du développement économique et de l'emploi. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour aider au désenclavement numérique de ces territoires et ses possibilités de soutien à des projets structurants dans le cadre de partenariats publics et privés.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères s'est engagé depuis plus de cinq ans à insérer le monde en développement dans la société de l'information. Il a ainsi activement contribué au niveau international, via sa participation au groupe GEANT (groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies) du G8 et au sommet mondial sur la société de l'information à l'émergence d'un consensus international sur cette problématique et à la définition des principaux axes d'actions nécessaires. À ce titre, la direction générale de la coopération internationale et du développement intervient à la fois en soutien à l'offre (les contenus, services et applications) proposées, à la demande (la capacité des utilisateurs à se connecter) et à l'interface qui les réunit (une politique nationale, le cadre juridique), tout en créant les conditions favorables à une appropriation durable de ces technologies (la formation). Il n'en demeure pas moins que s'agissant de l'accès et des infrastructures - et ce particulièrement en Afrique subsaharienne - un investissement important demande à être réalisé (mise à niveau et déploiement). Cette préoccupation a été rappelée par le Premier ministre lors du sommet mondial sur la société de l'information, en décembre dernier à Genève. Parmi les actions pilotes déjà conduites dans ce but par le ministère des affaires étrangères on peut citer : le soutien à la connexion des universités en Afrique et plus particulièrement à Madagascar et au Cameroun, un programme d'intégration de la recherche africaine au sein des réseaux internationaux (4 millions d'euros pour les trois années à venir) ; un programme d'appui au désenclavement numérique visant à soutenir la mise en place de plus de soixante points d'accès publics à Internet dans des zones enclavées de treize pays d'Afrique sub-saharienne (6 millions d'euros pour les trois années à venir) ; le soutien financier aux programmes menés par les opérateurs de l'Organisation internationale de la francophonie, en particulier l'Agence intergouvernementale de la francophonie et l'Agence universitaire de la francophonie. La préparation de la seconde phase du sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera à Tunis en novembre 2005, sera l'occasion pour ce ministère de définir d'autres projets, en particulier dans le domaine du soutien à la mise en place de points d'échanges internet favorisant l'interconnexion des réseaux nationaux et régionaux.

Données clés

**Auteur :** [M. André Flajolet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45349

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2004, page 5921

**Réponse publiée le :** 21 septembre 2004, page 7287